

N° 544 – Vendredi 17 mars 2023

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat - 86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE**Samedi 18 et dimanche 19 mars**

Coupe Louis David – 5^{ème} tour
Coupe Jolliet-Rousseau – 3^{ème} tour
Challenge des réserves – 8^{ème} de finale
Challenge Marcel Renaudie – 4^{ème} tour
Coupe André-Tassin – 1^{er} tour
Féminines R1-R2
Féminines D1 à D3
Challenge Fétis-Lahitte U11 – Finale
Critérium U13 Régional
U15 et U17/U18 D1-D2 + rattrapage
Plateaux U6 à U11
Féminines U11 à U18

Lundi 20 mars

Commission d'Appel

Mardi 21 mars

Commission de l'Éthique et de la
Prévention
Commission Féminine et Féminisation

Mercredi 23 mars

Commission Sportive Litiges et Contentieux

Jeudi 24 mars

Commission de Discipline
Commission des Jeunes

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Action Caritati'foot.....	p. 3
Avis aux clubs.....	p. 5
Avis aux arbitres.....	p. 12
Avis aux éducateurs.....	p. 13
PV Commission Sportive.....	p. 14
PV Commission Jeunes.....	p. 24
Informations diverses.....	p. 30

PARTENAIRE DE LA SEMAINE

F. Cousin
SERVICE TRAITEUR

FUTSAL : FINALE CHALLENGE FÉTIS-LAHITTE**OPÉRATION CARTON VERT (U15 ET U17)**

**CETTE OPÉRATION EST TOUJOURS EN COURS JUSQU'À LA FIN
DE SAISON !**

PLUS D'INFORMATIONS PAGES 5 ET 6

DÉPLACEMENT À CLAIREFONTAINE

LE DISTRICT ORGANISE UN DEPLACEMENT À CLAIREFONTAINE LE

MERCREDI 10 MAI 2023

FORMULAIRE D'INSCRIPTION PAGE 8

**SÉLECTION DE LA VIENNE
U14 FILLES**

INFORMATIONS ET JOUEUSES
CONVOQUÉES PAGES 30-31

**STAGE DÉTECTION U14
GARÇONS**

INFORMATIONS ET JOUEURS
CONVOQUÉS PAGE 32



PARTENAIRE

Événements professionnels ou privés, réunions ou réceptions ?

F. Cousin
SERVICE TRAITEUR

Nos services traiteurs et nos restaurants, nos salons de réception de 20 à 500 personnes sont à votre disposition

Contactez-nous !

Bistrot Chic



RDV - Le Rendez-vous

4 rue Annet Segeron - Poitiers Biard
Tél. 05 49 58 02 72
contact@rdv-restaurant.fr

Art et Gastronomie



L'Atelier : Le Grand Large / 10 Rue du Clos Marchand - Poitiers
Tél. 05 49 61 35 94 / atelier-cousin@fr.oleane.com

Nos établissements disposent de parkings gratuits et faciles d'accès

POITIERS (siège social)

7 Rue Marcellin Berthelot 86000 POITIERS
Tél. 05 49 41 09 14 / info@cousin-traiteur.fr

LA ROCHELLE

Rue du 8 Mai, ZAC de Beaulieu 17138 PUILBOREAU
Tél. 05 46 35 57 70 / contact@cousintraiteur-lr.fr

SIÈGE SOCIAL
F. COUSIN



POITIERS

L'ATELIER

● LA ROCHELLE

Evènements privés, Cousin traiteur vous accompagne de A à Z !

Nos services sont la garantie d'un évènement réussi grâce à une mise en scène soignée et personnalisée.

N'hésitez pas à faire appel à nous pour n'importe quelle occasion :

Mariages, anniversaires, baptêmes, communions, fêtes de familles, soirées entre amis, apéritifs dînatoires, réunions associatives, repas de fêtes (Noël et Nouvel an)...

Quels que soient vos goûts, le style de réception que vous désirez et votre budget, Cousin Traiteur s'adaptera tout en restant créatif et soigneux.



Vous désirez avoir une idée du coût de votre réception avec Cousin Traiteur ?

> Effectuez une demande de devis



ACTION CARITATI'FOOT



GRANDE TOMBOLA SOLIDAIRE

AU PROFIT D'UNE ASSOCIATION CARITATIVE



A GAGNER

VOITURE ESSENCE, VÉLO ET TROTTINETTE
ÉLECTRIQUES, SÉJOURS ET BIEN D'AUTRES



RÉTROCESSION DE 25% POUR LES CLUBS !



TOMBOLA SOLIDAIRE

IL N'EST PAS TROP TARD POUR COMMANDER VOS TICKETS !

L'ACTION CARITATI'FOOT MENÉE PAR LE DISTRICT A BESOIN DE VOUS !

A cette occasion, une grande tombola solidaire au profit d'une association caritative est organisée. Grâce à vous, de nombreuses personnes et familles vont pouvoir être aidées.

Pour participer à cette bonne action, il vous suffit de commander des tickets de tombola auprès du District de la Vienne (2€ le ticket). Plus il y aura de ventes, plus le don à l'association sera important et plus l'aide sera forte !

En contrepartie de votre engagement, une rétrocession de 25% vous sera attribuée. Par exemple, pour la vente de 500 tickets (1000€) vous percevrez 250€. Lors de la remise des tickets nous vous demanderons un chèque de caution de la valeur totale des tickets commandés, qui ne sera pas encaissé (1/3 fin mars, 1/3 fin avril, 1/3 fin mai).

Les tickets sont double chance « une chance au grattage, une chance au tirage ». Le tirage au sort aura lieu le jour de l'évènement le 24 juin, où une voiture essence, un vélo et une trottinette électriques, des séjours et bien d'autres lots seront à gagner.

Nous comptons déjà plus de 15 000 tickets commandés, n'attendez plus et contactez-nous !

Pour commander des tickets ou pour toutes informations complémentaires, vous pouvez nous joindre par téléphone au 05 49 61 17 35 ou par mail :

- caritatifoot86@gmail.com
- district@foot86.ff.fr





AVIS AUX CLUBS

DISPOSITIF CARTON VERT

Dans la continuité du Programme Educatif Fédéral, initié par la FFF et porté par de très nombreux clubs, la Commission Jeunes souhaite se rallier à l'opération « **Carton Vert** » mis en place par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et la déployer dans cette deuxième partie de saison sur l'ensemble des Championnats U17/U18 et U15 à 11 et à 8 (dispositif expérimenté sur toutes les ligues de France).

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueuses/joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec les **valeurs de notre sport portées par la FFF – sous l'acronyme « PRETS »** :

PLAISIR – RESPECT – ENGAGEMENT – TOLERANCE – SOLIDARITE

Mise en place :

Le club accueillant est chargé de la mise en place du dispositif.

2 observateurs neutres sont désignés pour identifier les joueurs/joueuses auteurs de bons gestes au cours de la rencontre. Un éducateur, un dirigeant ou un parent peuvent occuper ce rôle d'observateur, la seule condition étant que leur nombre par équipe soit identique.

Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs/joueuses de l'équipe B, et inversement. Il n'est pas nécessaire d'identifier ces observateurs sur la feuille de match.

A l'issue du match sont désignés le ou les joueurs à récompenser.

Le motif de la désignation est annoncé soit dans le vestiaire, soit sur le terrain, en présence des acteurs du match (joueurs et arbitres) en s'appuyant sur les 5 valeurs « PRETS ».

L'information est alors notifiée sur la FMI de la même manière que pour l'attribution des cartons jaunes ou rouges :

- Un carton (vert) à cocher
- Un joueur à identifier
- Une valeur à associer

L'attribution est d'au maximum 3 cartons verts par match. (2 par les observateurs, 1 par l'arbitre)

L'attribution d'un carton vert n'est pas obligatoire, il est décerné dans le cadre de bonnes attitudes.

Suivi :

Le suivi se fera directement via la Feuille de Match Informatisée (**FMI**), qui permettra l'enregistrement des joueuses/joueurs ayant eu une bonne attitude/un bon geste/un bon comportement lors des rencontres.

Vous pouvez venir retirer les « cartons vert » à l'accueil du District pendant les horaires d'ouverture. Ils sont à remplir au dos et à remettre aux joueurs ayant fait preuve d'une bonne attitude.



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

- Privilégier le beau geste ou le beau jeu
- Vivre avec enthousiasme et générosité son match
- Partager des émotions sans exubérance avec ses partenaires

R

RESPECT

- Contribuer à la bonne entente au sein de l'équipe
- Reconnaître les belles actions de l'adversaire
- Porter les consignes de l'éducateur ou de l'arbitre

Ê

ENGAGEMENT

- Avoir le goût de l'effort et du dépassement de soi
- Être un capitaine exemplaire
- Continuer à jouer tout le match, même largement mené

T

TOLÉRANCE

- Minimiser l'erreur d'un partenaire
- Accepter d'être remplacé
- Favoriser l'acceptation de l'erreur arbitrale

S

SOLIDARITÉ

- Réconforter un coéquipier en difficulté,
- Rester unis dans la défaite,
- Se comporter en remplaçant exemplaire



DEMANDE DE TROPHÉE DU DISTRICT

DEMANDE DE TROPHEE du DISTRICT 2022/2023

(joueur(euse)s et / ou dirigeant(e)s méritant(e)s)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Limitée à une demande de trophée « joueur (se) » et une demande de trophée « dirigeant(e) » par club

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° de licence : Club actuel :

Catégorie : joueur (se) dirigeant(e)

Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football en qualité de bénévole (en précisant les années) :

.....

Motivation de la demande :

.....

Fait à : le :

Signature : Cachet du club :

Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.

Document à retourner au District de la Vienne de Football avant le vendredi 28 avril 2023

La remise des trophées est effectuée lors de la soirée de remise des récompenses (date et lieu à définir)

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION CLAIREFONTAINE****FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

Pour récompenser les bénévoles des clubs du département, le District de la Vienne de Football organise, le mercredi 10 mai, une visite du **Centre National du Football à Clairefontaine**.

Pour pouvoir s'inscrire, le dirigeant doit être licencié au sein du club depuis au moins 3 saisons.

Dans un premier temps, le nombre d'inscription se limitera à une personne par club. Cependant, si plusieurs membres de votre club souhaitent s'inscrire, merci de nous l'indiquer, une liste d'attente sera prévue à cet effet.

Pour cette occasion exceptionnelle, une participation financière de l'ordre de 20€ vous sera demandée.



Nous vous remercions de nous retourner ce formulaire d'inscription avant le lundi 24 avril prochain.

NOM :

PRÉNOM :

CLUB :

N° DE LICENCE :

LICENCIÉ(E) DIRIGEANT(E) DEPUIS :

N° DE TÉLÉPHONE :





SAVE THE DATE !

Samedi 25 mars 2023 au District => Prochaine session formation de dirigeants (PFFD) : mobiliser et animer une équipe au service d'un projet.

Mardi 11 avril 2023 de 19h à 21h à Poitiers (lieu à confirmer) => Réunion de présentation sur la réforme des formations d'éducateur (*présence obligatoire des différents responsables techniques Jeunes et Séniors de chaque club*).

Lundi 8 mai 2023 à Châtelleraut => Journée des féminines U6 à Séniors (*toutes les autres manifestations ne seront pas homologuées par le District*).

Mercredi 10 mai 2023 => Déplacement à Clairefontaine pour les dirigeants de clubs

CORRESPONDANCES PAR COURRIEL

Rappel aux clubs :

Toutes les correspondances par courriel doivent parvenir au District par l'intermédiaire de la messagerie Zimbra, seule messagerie officielle.

INCOMPATIBILITÉ TABLETTE ET FMI

L'application actuelle « Feuille de match Informatisée » disponible sur le Play Store n'est plus compatible avec les tablettes Android à partir de la version 10. Une nouvelle version de l'application, compatible avec tout appareil, devrait voir le jour d'ici quelques temps.

Il est donc conseillé aux clubs de ne pas renouveler les tablettes pour le moment.

FORMATION PSC1

La saison dernière, plusieurs formations PSC1 ont eu lieu auprès des clubs de la Vienne. Cette année nous souhaitons renouveler l'opération.

Afin de pouvoir organiser des sessions cette saison, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer par la messagerie Zimbra si vous êtes intéressé par cette formation. Celles-ci seront planifiées s'il y a suffisamment de demandes.

FORMATION DES DIRIGEANTS

Le District propose deux formations des dirigeants :

- samedi 25 mars => Mobiliser et animer une équipe au service d'un projet
- Date à définir => Construire et promouvoir un projet

Ces formations auront lieu de 8h30 à 12h30 dans les locaux du District de la Vienne.

Elles représentent des critères incontournables pour l'attribution du label seniors.

Pour être comptabilisé, un dirigeant doit suivre deux modules. Il est conseillé d'avoir suivi le premier module pour s'inscrire au deuxième.

Inscriptions disponibles sur le site : <https://www.malfna.fr/formations-de-dirigeants/>

CDOS / FORMATION PROFESSIONNELLE : COMMUNIQUER SUR LES PRINCIPAUX RÉSEAUX SOCIAUX

Le CDOS organise une formation ayant pour thème la communication sur les principaux réseaux sociaux, celle-ci aura lieu le :

**Jeudi 27 avril 2023
de 9h à 17h à Poitiers**

Programme et inscription, [cliquez ici](#)



DOSSIER SUBVENTION ANS

Pour faire suite au webinaire et à l'ouverture prochaine de la campagne de subvention ANS, le District de la Vienne propose un accompagnement aux clubs désireux de déposer un dossier.

Afin de pouvoir en bénéficier, n'hésitez pas à nous faire savoir, par la messagerie Zimbra votre volonté d'être accompagné dans vos démarches.

PROGRAMME EDUCATIF FÉDÉRAL

Dans le cadre du Programme Educatif Fédéral, le District souhaite connaître les clubs organisant des stages lors des vacances de Pâques.

Pour les clubs concernés, le District a besoin de connaître :

- Le Responsable du stage
- Les dates du stage
- Les catégories présentes au sein du stage

Afin de recenser les différents stages organisés, merci de nous envoyer les différentes informations demandées par mail : district@foot86.fff.fr

SECTION SPORTIVE COLLEGE JULES VERNE

Les inscriptions à la section foot du collège Jules Verne situé à Buxerolles sont disponibles. Vous retrouverez le dossier de candidature en cliquant [ici](#).

De plus, le collège organise une réunion d'informations concernant sa section sportive le **jeudi 23 mars à 17h30** au théâtre du collège Jules Verne.

Cette réunion a pour but de présenter le dispositif aux familles intéressées, de répondre aux questions, et de distribuer des dossiers de candidatures.

FONDACTION DU FOOTBALL : « BUTS POUR ELLES »

Le Fondaction du Football et FDJ lancent une nouvelle édition de l'appel à projets : « Buts pour Elles ».

Pour chaque but marqué lors des 13 dernières journées de championnat par les 2 clubs partenaires de la FDJ, l'Olympique de Marseille et le Paris Saint-Germain, 500 euros seront reversés pour financer les actions portées par les clubs de football en matière de féminisation.

Huit associations seront récompensées sur l'ensemble du territoire national. Les initiatives retenues porteront sur l'accès au football pour toutes, la féminisation de l'encadrement et de la gouvernance et la performance. Si, parmi les actions citoyennes que vous développez au club, vous avez une action ou un projet programmé en 2023 ayant pour thématique la féminisation, n'hésitez pas à concourir à cette nouvelle édition de « Buts Pour Elles ». Le dossier est simple et rapide à compléter.

Le dossier de candidature est accessible sur le lien suivant :

<https://fondactiondufootball.wiin.io/fr/applications/buts-pour-elles-2023>

Attention les projets peuvent être déposés **jusqu'au 31 mars 2023.**

Un comité de sélection composé des deux clubs partenaires, du Fondaction du Football et de représentants de FDJ, annoncera le 23 mai prochain les huit projets lauréats qui se partageront la dotation totale obtenue grâce aux buts marqués par l'OM et le PSG.





FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Chaque année, la Fédération Française de Football organise le Festival Foot U13 Pitch qui réunit l'ensemble des licencié(e)s U13, filles et garçons. Cet événement se déroule sur trois phases : départementales, régionales et nationale. L'objectif consiste à associer le sportif et l'éducatif, en ajoutant, aux matchs et aux ateliers techniques, des quiz éducatifs afin de promouvoir les valeurs déclinées dans le Programme Éducatif Fédéral (Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance et Solidarité).

La finale de la phase départementale se déroulera le :

Samedi 1^{er} avril à Vivonne

Le Festival Foot U13 Pitch s'appuie sur les dispositifs développés par la FFF tels que :

- Le Programme Éducatif Fédéral (quiz règles de jeu et de vie)
- Le guide de la modélisation des pratiques (défis techniques)
- Le carton vert (promotion des bonnes pratiques lors d'une rencontre)
- L'arbitrage des jeunes par les jeunes (1 joueur identifié par équipe pour arbitrer un match sous le tutorat d'un arbitre officiel)

Pour être lauréates, les équipes U13G et U13F devront totaliser le plus grand nombre de points selon les critères sportifs et éducatifs.

LE CALCUL DES POINTS



50% DES POINTS

Critère sportif : les matches qui se déroulent sur des demi-terrains et se jouent à 8 contre 8 selon le règlement fédéral du football d'animation.



25% DES POINTS

Critère sportif : défis techniques conduite de balle et jongles.



25% DES POINTS

Critère éducatif : quiz règles du jeu et règles de vie.



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

INFORMATIONS DIVERSES

Evalbox

Tous les arbitres recevront mensuellement un questionnaire EVALBOX entre 15 et 20 questions. Un examen EVALBOX a été envoyé, au mois de décembre, à l'ensemble des arbitres. Cette note compte à 30 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison et un deuxième examen sera envoyé au mois de Avril/Mai 2023. Cette note comptera à 70 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison.

Pour information générale, toute note inférieure à 10 ne permettra pas une promotion. Pour un arbitre D1, D2, D3, AAD1, toute note inférieure à 10 entrainera automatiquement une descente dans la catégorie inférieure.



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATIONS ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Saison 2022 - 2023

FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Formation continue BEF/BMF	Poitiers (District)	02 et 04/05/2023 06/05/2023	18h00 – 22h00 8h30 – 17h30

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2	Poitiers (District)	26/04/2023	8h30 – 17h30
CFF3	Jaunay-Clan	27/04/2023	18h00 – 22h00



Les inscriptions se font dorénavant 100% en ligne à partir de mi-juillet.



Anthony ALLOUIS
aallouis@lfna.fff.fr
06 44 28 33 94



François JOSSE
fjossee@foot86.fff.fr
06 31 33 94 48



IR2F Nouvelle-Aquitaine
ir2f@lfna.fff.fr

Mardi 11 avril 2023 de 19h à 21h à Poitiers (lieu à confirmer) => Réunion de présentation sur la réforme des formations d'éducateur (présence obligatoire des différents responsables techniques Jeunes et Séniors de chaque club)



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 15 mars 2023 Procès-verbal n° 27

Présidente : Mme Maryse MOREAU.
Présents : MM. François PAIREMAURE, Jean-Louis OLIVIER et M. Didier DANIEL (par téléphone)
Excusés : MM. Eric MAIOROFF et Gérard MOUSSAC

Approbation du PV n° 26 sans modification

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D1		13	29/01/23	24899428	Château Larcher (1)	Oyré Dangé (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	16/04/23
D1		16	12/03/23	24899444	Château Larcher (1)	Chasseneuil St Georges (1)	Arrêté municipal	09/04/23 ou 23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D1		16	11/03/23	24899446	Verrières (1)	Nord Vienne (1)	Arrêté municipal	15/04/23 à 20h
D2	A	13	29/01/23	24899558	Thuré Besse (1)	Loudun (1)		09/04/23
D2	A	16	11/03/23	24899574	Rouillé (1)	Montamisé (1)	Arrêté municipal	15/04/23 à 20h
D2	B	13	29/01/23	24902971	Leignes sur Fontaine (1)	Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D2	B	16	12/03/23	24902985	Fleuré (1)	Lusignan (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D2	B	16	12/03/23	24902988	Briou St Secondin (1)	St Julien l'Ars (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	A	16	11/03/23	24899973	Naintré (2)	Canon / Vouneuil (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	B	14	26/02/23	24900227	La Pallu (1)	Biard (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	B	16	12/03/23	24900236	Boivre (1)	St Benoit (2)	Arrêté municipal	19/03/23
D3	C	16	12/03/23	24900380	Lavoux Liniers (1)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	16	11/03/23	24900381	Vivonne (1)	Payroux Charroux Mauprévoir (1)	Arrêté municipal	17/03/23 à 20h
D3	C	16	12/03/23	24900382	ACG Foot Sud 86 (2)	Nouaillé (2)	Arrêté municipal	19/03/23
D3	C	16	12/03/23	24900383	Sommières St Romain (1)	Château Larcher (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	16	11/03/23	24900385	St Maurice Gençay (1)	Nieuil l'Espoir (2)	Arrêté municipal	08/04/203 à 20h
D4	A	16	12/03/23	24900603	Nord Vienne (2)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D4	A	16	12/03/23	24900607	Leigné sur Usseau (1)	Sammarçolles (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D4	B	14	26/02/23	24902971	Beaumont St Cyr (4)	Coussay les Bois (1)	Arrêté municipal	16/04/23 à 13h15
D4	B	16	11/03/23	24900736	Naintré (3)	Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	09/04/23
D4	B	16	12/03/23	24900739	Beaumont St Cyr (4)	Bonneuil Matours (1)	Arrêté municipal	09/04/23 ou 23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D4	C	16	12/03/23	24900870	Leignes sur Fontaine (2)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	09/04/23 ou 23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D4	E	16	11/03/23	24901133	Lusignan (2)	Poitiers Gibauderie (2)	Arrêté municipal	18/03/23 à 20h



D5	A	14	26/02/23	24901251	St Christophe (2)	Loudun (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	A	14	26/02/23	24901252	Moncontour (2)	Monts sur Guesnes (1)		16/04/23
D5	A	16	12/03/23	24901262	Sammarçolles / ASM (2)	Loudun (2)	Arrêté municipal	09/04/23 ou 23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D5	A	16	12/03/23	24901264	St Christophe (2)	Orches (1)	Arrêté municipal	09/04/23 ou 23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D5	A	16	12/03/23	24901267	St Léger de Montbrillais (2)	Ceaux La Roche (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	B	14	26/02/23	24901383	Mirebeau (2)	Châtelleraut Portugais (3)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	B	16	12/03/23	24901396	Mirebeau (2)	Leigné sur Usseau (2)	Arrêté municipal	09/04/23 ou 23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D5	D	14	26/02/23	24901648	Colombiers (2)	Montamisé (3)	Arrêté municipal	19/03/23
D5	D	16	12/03/23	24901660	Vouzailles (1)	Avantou (2)	Arrêté municipal	19/03/23
D5	F	16	12/03/23	24901925	Saulgé (1)	Valdivienne (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	G	16	11/03/23	24902123	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	ACG / Savigné (3)	Arrêté municipal	18/03/23 à 20h
D5	G	16	12/03/23	24910617	Boivre (3)	Sanxay (1)	Arrêté municipal	19/03/23
D5	H	16	12/03/23	24902252	Brion St Secondin (3)	Lhonnaizé (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	H	16	12/03/23	24902254	Château Larcher (3)	St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	16/04/23

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D2		11	26/02/23	24948350	Le Tallud (1)	Ste Eanne (1)	Occupation des terrains	09/04/23
U11/13	A	4 Phase 3	11/03/23	25598880	Parthenay Viennais (1)	Niort Chamois / Chauray / Echiré St Gelais (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	B	4 Phase 3	11/03/23	25599225	Bressuire (1)	Montmorillon (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	C	4 Phase 3	11/03/23	25605403	Niort Chamois / Chauray / Echiré St Gelais (2)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	01/04/23
U11/13	D	4 Phase 3	11/03/23	25605460	La Chapelle Bâton (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	E	4 Phase 3	11/03/23	25605471	GJ VVM Chauvigny (1)	Lusignan (2)	Arrêté municipal	01/04/23

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS

Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Coupe du Poitou	2	12/03/23	25754572	Chauvigny (1)	Lusignan (1)	Arrêté municipal	09/04/23
	2	12/03/23	25754573	Migné Auxances (1)	Montmorillon (2)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23
	2	12/03/23	25754577	Moncutant (1)	Dissay (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23
	2	12/03/23	25754578	Jaunay Marigny (1)	Valdivienne (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Châtelleraut – Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut (courriel du 17/01/23 à 11h44 : pas de match sur le stade du Verger le 18/03/23)

Civray (à compter du 10/03/23 et jusqu'à ce que les conditions météorologiques permettent leur utilisation) - levé par courriel à compter du 17/03/23

Coulombiers (8 jours à compter du 11/03/23)

Dangé St Romain (Stade Marcel Thiollet interdit du 01/03/23 au 15/04/23)

Dissay (du 14 au 20/03/23 inclus)

Jaunay Marigny (courriel du 12/01/23 à 18h39 : pas de match sur le stade du complexe du bourg du 17 au 20/03/23)

Mirebeau (courriel du 27/01/23 à 12h39) : arrêté de prolongation de fermeture du terrain annexe jusqu'à la fin de la saison

Saulgé (à compter du 10/03/23)



JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Ingrandes	Poitiers Portugais
Availles en Châtellerauld	Lavoux – Liniers	Smarves Iteuil
Beaumont St Cyr	Lhonnaizé	Sommeries St Romain
Biard	Loudun	St Benoît
Blanzay	Lusignan	St Julien l'Ars
Boivre	Mignaloux Beauvoir	St Saviol
Bonnes	Migné Auxances	Thuré Besse
Bouresse	Moncontour	Usson l'Isle
Buxerolles	Montmorillon	Valdivienne
Canon / Vouneuil	Naintré	Valence en Poitou – Couhé
Champigny Le Rochereau	Neuville	Valence en Poitou OC
Chasseneuil St Georges	Nieuil l'Espoir	Verrières
Château Larcher	Ozon	Vicq sur Gartempe
Châtellerauld Portugais	Poitiers 3 cités	Vouneuil Béruges
Civaux	Poitiers Asac	Vouneuil sur Vienne
	Poitiers Cep	Vouzailles

Poitiers Gibauderie : suite à la décision de la Commission d'Appel n°3 du 15/11/22, le dirigeant qui officiait en tant qu'arbitre assistant lors de la rencontre Chasseneuil St Georges (2) – Poitiers Gibauderie (2) n'est pas autorisé à être inscrit à nouveau sur une feuille de match comme officiel tant qu'il n'aura pas suivi une formation d'arbitre de club.

DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 24899442 : Oyré Dangé (1) - Chauvigny (3) du 11/03/23

Courriel de confirmation de réserve du club de Oyré Dangé (le 14/03/23 à 13h10)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Chauvigny pour le motif suivant : des joueurs du club de Chauvigny sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que les équipes de Chauvigny (1) et (2) ne jouaient pas de rencontre le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre des équipes de Chauvigny (1) et (2) évoluant respectivement en National 3 (dernier match, en championnat : Chauvigny (1) - Libourne (1) du 04/03/23) et Régional 2 poule A (dernier match, en championnat : Chauvigny (2) - St Sauveur (1) du 05/03/23) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé aux dernières rencontres des équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe de Chauvigny (3) n'est pas en infraction avec les dispositions des articles 26.C.2.a des RG de la LFNA, 167.2 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserves (40€) seront débités au club d'Oyré Dangé.

Dossier classé.

**Match n° 24899444 : Château Larcher (1) – Chasseneuil St Georges (1) du 12/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Château Larcher (du 10 au 13/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au 09 ou 23/04/23 sauf si l'une des deux équipes reste qualifiée en coupe.

Match n° 24899446 : Verrières (1) – Nord Vienne (1) du 11/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Verrières (du 10 au 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au samedi 15/04/23 à 20h.

DÉPARTEMENTAL 2**Match n° 24899574 : Rouillé (1) – Montamisé (1) en poule A du 11/03/23**

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Rouillé (les 11 et 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au samedi 15/04/23 à 20h.

Match n° 24902985 : Fleuré (1) – Lusignan (1) en poule B du 12/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Fleuré (les 11 et 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23.

Match n° 24902988 : Brion St Secondin (1) – St Julien l'Ars (1) en poule B du 12/03/23

En raison des arrêtés municipaux sur les terrains de Brion et St Secondin (les 11 et 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23 à Brion.

Match n° 24902990 : St Julien l'Ars (1) – Sèvres Anxaumont (1) en poule B du 26/03/23

Demande du club de St Julien l'Ars (courriel du 14/03/23 à 09h51) pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les 2 arbitres assistants seront à la charge du club de St Julien l'Ars.

DÉPARTEMENTAL 3**Match n° 24899965 : Ozon (2) – Oyré Dangé (2) en poule A du 05/03/23**

FMI non parvenue au District, à ce jour.

Courriel du club d'Ozon (07/03/23 à 14h06) signalant avoir utilisé la FMI comme pour les autres rencontres.

Envoi tardif de la FMI (09/03/23 à 17h57)

Dossier classé.

Match n° 24899969 : Cenon / Vouneuil (1) – Pleumartin La Roche Posay (1) en poule A du 05/03/23

Courriel du club de Cenon sur Vienne (06/03/23 à 09h42) signalant un dysfonctionnement au moment de l'envoi de la FMI après le départ de l'équipe de Pleumartin La Roche Posay (1) et de l'arbitre officiel de la rencontre.

FMI non parvenue au District, à ce jour.

Composition de l'équipe de Cenon / Vouneuil (1) reçue.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Sekou CAMARA (12/03/23 à 09h23) donnant les faits de jeu.

Courriel du club de Pleumartin La Roche Posay donnant la composition de son équipe et les renseignements demandés.

Feuille de match établie par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24899973 : Naintré (2) - Cenon / Vouneuil (1) en poule A du 11/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Naintré (du 11 au 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23.

Match n° 24900236 : Boivre (1) – St Benoît (2) en poule B du 12/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Boivre la Vallée (du 11 au 14/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 19/03/23.

**Match n° 24900240 : Chasseneuil St Georges (2) – La Pallu (1) en poule B du 11/03/23**

Courriel de réserve du club de La Pallu (12/03/23 à 17h26).

Considérant que la réserve n'est pas inscrite sur la feuille de match, la Commission la transforme en réclamation.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, les dispositions de l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Chasseneuil St Georges avec copie du courriel de réclamation, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 29 mars 2023**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 24900380 : Lavoux Liniers (1) – Valence en Poitou OC (1) en poule C du 12/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Lavoux (le 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23.

Match n° 24900381 : Vivonne (1) – Payroux Charroux Mauprévoir (1) en poule C du 11/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Vivonne (du 11 au 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au vendredi 17/03/23 à 20h.

Accord des deux clubs

Match n° 24900382 : ACG Foot Sud 86 (2) – Nouaillé (2) en poule C du 12/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Civray (à compter du 10/03/23 et jusqu'à ce que les conditions météorologiques permettent leur utilisation), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 19/03/23.

Match n° 24900383 : Sommières St Romain (1) – Château Larcher (2) en poule C du 12/03/23

En raison des arrêtés municipaux sur les terrains de Sommières du Clain (le 12/03/23) et St Romain en Charroux (du 11 et au 17/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23.

Match n° 24900385 : St Maurice Gençay (1) – Nieuil l'Espoir (2) en poule C du 11/03/23

En raison des arrêtés municipaux sur les terrains de St Maurice la Clouère (du 10 au 17/03/23) et Gençay (les 11 et 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au samedi 08/04/23 à 20h.

Accord des deux clubs.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 24900603 : Nord Vienne (2) – Moncontour (1) en poule A du 12/03/23

En raison des arrêtés municipaux sur les terrains de Morton et Roiffé (les 11 et 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23.

Match n° 24900607 : Leigné sur Usseau (1) – Sammarçolles (1) en poule A du 12/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Leigné sur Usseau (les 11 et 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23.

Match n° 24900736 : Naintré (3) – Jaunay Marigny (2) en poule B du 11/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Naintré (du 11 au 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 09/04/23.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Daniel ABDOURAHAMANI (11/03/23 à 17h14) qui s'est déplacé à Naintré, les frais de déplacement (17,84€) sont pris en charge par le District.

Match n° 24900739 : Beaumont St Cyr (4) – Bonneuil Matours (1) en poule B du 12/03/23

En raison des arrêtés municipaux sur les terrains de Beaumont St Cyr (1 seul match sur le stade Bremaud 1 les 11 et 12/03/23 et aucun sur le stade Bremaud 2 du 09 au 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au 09 ou 23/04/23 sauf si l'une des deux équipes reste qualifiée en coupe.

Match n° 24900870 : Leignes sur Fontaine (2) – Poitiers 3 Cités (2) en poule C du 12/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Leignes sur Fontaine (les 11 et 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au 09 ou 23/04/23 sauf si l'une des deux équipes reste qualifiée en coupe.



Match n° 24900993 : Biard (2) – Croutelle (1) en poule D du 05/03/23

Courriel du club de Biard (05/03/23 à 19h27) signalant un problème au moment de la signature de l'arbitre.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Abraham ZINGA (05/03/23 à 16h30) donnant le score et les faits de jeu du match.

Courriel des clubs de Biard (10/03/22 à 19h17) et Croutelle (14/03/23 à 12h46) envoyant la composition de leur équipe et les renseignements demandés.

Feuille de match établie par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24901001 : Vendelogne (1) – Biard (2) en poule D du 12/03/23

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jean Didier GRONDIN (12/03/23 à 18h58) signalant un problème au moment de rentrer son mot de passe et (14/03/23 à 18h04) donnant le score du match et les faits de jeu.

Courriel du club de Vendelogne (13/03/23 à 12h03) qui confirme le problème au moment de saisir le mot de passe.

Courriel des clubs de Vendelogne (14/03/23 à 22h52) et Biard (14/03/23 à 18h23) donnant la composition de leur équipe et les renseignements pour remplir la feuille de match.

Feuille de match établie par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24906210 : Poitiers Portugais (1) – Chatain (1) en poule E du 04/12/22

La Commission enregistre la décision de la Commission d'Appel (PV n° 12 du 08/03/23) qui confirme la décision prise en première instance qui donnait match perdu par pénalité aux deux équipes et prononce le retrait de deux points au classement pour chacune des deux équipes dans le cadre de la compétition en cours.

Match n° 24901133 : Lusignan (2) – Poitiers Gibauderie (2) en poule E du 11/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Lusignan (les 11 et 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au samedi 18/03/23 à 20h.

DÉPARTEMENTAL 5

Décision de l'Assemblée Générale du vendredi 25/11/22 de St Georges les Baillargeaux

Le nombre de forfaits autorisés pour la saison 2022/2023 est porté à 5.

Match n° 24901246 : Monts sur Guesnes (1) – Les 3 Moutiers (1) en poule A du 29/01/23

La Commission enregistre la décision de la Commission d'Appel (PV n° 12 du 08/03/23) qui confirme la décision prise en première instance (PV n° 24 du 22/02/23 de la Commission Sportive Litiges et Contentieux) de donner match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Monts sur Guesnes (1) pour en donner le gain à l'équipe des Trois Moutiers (1) avec 3 buts à 0.

Match n° 24901262 : Sammarçolles / ASM (2) - Loudun (2) en poule A du 12/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Sammarçolles (les 11 et 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au 09 ou 23/04/23 sauf si l'une des deux équipes reste qualifiée en coupe.

Match n° 24901264 : St Christophe (2) – Orches (1) en poule A du 12/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de St Christophe (du 10 au 13/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au 09 ou 23/04/23 sauf si l'une des deux équipes reste qualifiée en coupe.

Match n° 24901267 : St Léger de Montbrillais (2) – Ceaux la Roche (1) en poule A du 12/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de St Léger de Montbrillais (1 seul match le 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23.

**Match n° 24901370 : Mirebeau (2) – Ingrandes (3) en poule B du 22/01/23 remis le 19/02/23**

Courriels du club de Mirebeau (19/02/23 à 21h30) signalant un problème au moment de l'envoi de la FMI et (20/02/23 à 21h23) donnant les informations demandées.

Courriel du club d'Ingrandes (08/03/23 à 12h10) signalant avoir envoyé la feuille de match papier le 06/03/23.

Feuille de match établie par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24901396 : Mirebeau (2) – Leigné sur Usseau (2) en poule B du 12/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Mirebeau (du 10 au 17/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au 09 ou 23/04/23 sauf si l'une des deux équipes reste qualifiée en coupe.

Match n° 24901397 : Thuré Besse (3) – Vouzailles (2) en poule B du 12/03/23

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

Match n° 24901528 : Buxeuil (1) – Espoir FC (1) en poule C du 12/03/23

FMI envoyée avec la mention « équipe recevante absente ».

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Philip RENOUX (12/03/23 à 18h24) signalant avoir été informé à 13h30 par le Président de Buxeuil du forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Buxeuil (1) (avec déplacement de l'équipe d'Espoir FC (1)).

Amende de 33€ au club de Buxeuil.

Match n° 24901660 : Vouzailles (1) – Avanton (2) en poule D du 12/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Vouzailles (le 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 19/03/23

Match n° 24901925 : Saulgé (1) – Valdivienne (2) en poule F du 12/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Saulgé, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23

Match n° 24902123 : Payroux Charroux Mauprévoir (2) – ACG / Savigné (3) en poule G du 11/03/23

En raison des arrêtés municipaux sur les terrains de Payroux (du 10 au 13/03/23) et Charroux (du 11 au 12/03/23) et l'occupation du terrain de Mauprévoir, la rencontre en rubrique est reportée au samedi 18/03/23 à 20h.

Match n° 24902122 : Smarves Iteuil (3) – Bouresse / Queaux Moussac (2) en poule G du 12/03/23

Courriel du club de Bouresse (10/03/23 à 18h47) signalant le forfait de son équipe.

5^{ème} forfait de l'équipe de Bouresse / Queaux Moussac (2) (sans déplacement).

Amende de 33€ au club de Bouresse.

Remarque : s'agissant du 5^{ème} forfait, l'équipe de Bouresse/Queaux Moussac (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier

Match n° 24906793 : St Saviol (2) – Aslonnes (1) en poule G du 12/03/23

Courriel du club d'Aslonnes (10/03/23 à 17h33) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe d'Aslonnes (1) (sans déplacement).

Amende de 33€ au club d'Aslonnes.

Match n° 24910617 : Boivre (3) – Sanxay (1) en poule G du 12/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Boivre la Vallée (du 11 au 14/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 19/03/23.

Match n° 24902252 : Brion St Secondin (3) – Lhonnaizé (1) en poule H du 12/03/23

En raison des arrêtés municipaux sur les terrains de Brion et St Secondin (les 11 et 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23 à St Secondin.

Match n° 24902254 : Château Larcher (3) – St Maurice Gençay (2) en poule H du 12/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Château Larcher (du 10 au 13/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23.



U17 / U18

Match n° 25559381 : Vicq sur Gartempe / St Savin St Germain (1) – Ozon (1) en Départemental 2 poule C du 25/02/23

Courriel du club de Vicq sur Gartempe (28/02/23 à 16h07)

S'agissant d'un joueur suspendu, la Commission ne peut pas rectifier la FMI, celle-ci aurait du être modifiée au moment de l'appel des joueurs et/ou de la signature d'avant match qui vaut validation.

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 25 du 01/03/23 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe en entente de Vicq sur Gartempe / St Savin St Germain (1) d'un joueur (licence n° 2547097152) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Considérant que les clubs de Vicq sur Gartempe et St Savin St Germain ont été informés et que le club de Vicq sur Gartempe a confirmé son erreur dans l'inscription du joueur en cause (courriel du 13/03/23 à 17h24).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline, PV n° 13 du 29/11/22, pour deux (2) matchs de suspension (+ 1 avec sursis) à compter du 29/11/22 et que l'équipe de Vicq sur Gartempe / St Savin St Germain (1) évoluant en U 17 / U18 Départemental 2 poule C n'a effectivement joué aucun match depuis cette date (match gagné par forfait le 10/12/22).

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 4 à l'équipe de Vicq sur Gartempe / St Savin St Germain (1) pour en donner le gain à l'équipe d'Ozon (1) avec 4 buts à 0.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club de Vicq sur Gartempe.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 25597723 : Vrines (1) - Celles Verrines / Echiré St Gelais / Chauray (1) en poule A du 26/03/23

En raison de l'occupation des vestiaires du club de Vrines, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain d'Echiré le dimanche 26/03/23 à 15h.

Accord des deux clubs.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 25598880 : Parthenay Viennay (1) – Niort Chamois / Chauray / Echiré St Gelais (1) en poule A du 11/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Parthenay (du 11 au 16/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au samedi 22/04/23.

Match n° 25599101 : Celles Verrines (1) – Montmorillon (1) en poule B du 04/03/23

Courriel du club de Celles Verrines (07/03/23 à 17h32) signalant que la FMI n'avait pas fonctionné et que la feuille de match papier avait été envoyée par erreur au District des Deux-Sèvres.

Courriel du club de Montmorillon (07/03/23 à 18h40) confirmant que la rencontre n'était pas sur la tablette et donnant le score et la composition de son équipe.

Feuille de match papier reçue.

Match n° 25599225 : Bressuire (1) – Montmorillon (1) en poule B du 11/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains engazonnés (1 seul match par terrain du 11 au 12/03/23) et l'occupation du terrain synthétique de Bressuire, la rencontre en rubrique est reportée au samedi 22/04/23.

**Match n° 25605403 : Niort Chamois / Chauray / Echiré St Gelais (2) – Poitiers 3 cités (2) en poule C du 11/03/23**

Courriel du club des Chamois Niortais (11/03/23 à 10h12) signalant qu'un arrêté municipal était posé sur le terrain de St Gelais.

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de St Gelais (du 11 au 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au samedi 01/04/23.

Match n° 25605460 : La Chapelle Bâton (1) – Poitiers 3 cités (1) en poule C du 11/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de La Chapelle Bâton (du 10 au 13/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au samedi 22/04/23.

Match n° 25605471 : GJ VVM Chauvigny (1) – Lusignan (2) en poule E du 11/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Chauvigny (André Vouhé et Gilbert Arnault du 11 au 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au samedi 01/04/23.

COUPE du POITOU

Match n° 25754571 : St Romans les Melle (1) – Poitiers Stade (1) du 12/03/23

La feuille de match informatisée ou papier n'étant toujours pas parvenue au District, la Commission demande à recevoir avant le mercredi 22 mars 2023

- à l'arbitre officiel de la rencontre M. David MÉTAYER :

- Le score de la rencontre.
- Les remplacements et les éventuelles sanctions.
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué

- aux deux clubs

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué

Dossier en instance.

Match n° 25754572 : Chauvigny (1) – Lusignan (1) du 12/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur les terrains de Chauvigny (André Vouhé et Gilbert Arnault du 11 au 12/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 09/04/23.

Match n° 25754576 : Ste Eanne (1) – Availles en Châtelleraut (1) du 12/03/23

Courriel du club d'Availles en Châtelleraut (08/03/23 à 21h46) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe d'Availles en Châtelleraut (1) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club d'Availles en Châtelleraut.

L'équipe de Ste Eanne est qualifiée pour la suite de la compétition.

RÉSERVES SPORTIVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 24900737 : Availles en Châtelleraut (2) - Dissay (1) en Départemental 4 poule B du 12/03/23
- Match n° 24900866 : Vicq sur Gartempe (2) - Verrières (2) en Départemental 4 poule C du 12/03/23
- Match n° 24901130 : Nieuil l'Espoir (3) – Brion St Secondin (2) en Départemental 4 poule E du 12/03/23
- Match n° 24901266 : Les Trois Moutiers (1) – Nord Vienne (3) en Départemental 5 poule A du 12/03/23

**DIVERS****Courriels des clubs de Loudun, Ozon :**

Concerne le District 79 (gestionnaire de la compétition).

Courriel du club de Leigné sur Usseau :

Nécessaire fait.

Courriels des clubs de Moncontour, Nord Vienne, Vrines :

Pris note.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 25€

Rencontres du 05/03/23

Match n° 24899965 : Ozon (2) – Oyré Dangé (2) en Départemental 3 poule A

le 09/03/23 à 17h57

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : mercredi 22 mars 2023 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 16 mars 2022
Procès-verbal n°19

Président M. Philippe BARRITAUULT
Présents Mmes Chantal PINTAULT, Sylvie TESSERAU et Sandrine VERMOND – MM.
Jean Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY

Le PV n°18 est adopté sans modification.

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

Sur les scores, les réserves d'avant match, observations d'après match, les avertissements, les remplacements et joueurs ou joueuses blessé(e)s

En effet, nous constatons que de nombreux joueurs sont notés « n'a pas participé » sur la FMI alors que c'est rarement le cas.

DATE A RETENIR

- Les rencontres de la journée 1 de la 2^{ème} phase prévues initialement le 21 janvier 2023 sont reportées au* :
 - o 18 mars 2023 pour les poules à 8 :
 - U17/U18 D2
 - U15 D2 poules A et B
 - U13 D3
 - o 8 avril 2023 pour les poules à 10 :
 - U17/U18 D1,
 - U15 D1 Elite,
 - U15 D1,
 - U15 D2 poule C,
 - U13 D1
 - U13 D2

* Ces rencontres peuvent être jouées avant cette date si les équipes se mettent d'accord par écrit et en informent le District.

- Samedi 18 mars à Civaux : Finale Départementale Fétis Lahitte (U11)
- Samedi 1^{er} avril 2023 à Vivonne : Finale Festival Foot U13 Pitch (garçons et filles)
- Samedi 3 juin 2023 à Civaux :
 - Finale Challenge Dansac U13,
 - Finale Challenge U15
 - Finale Challenge U17/U18
- Samedi 17 juin 2023 à Nieuil l'Espoir : Journée nationale des débutants (JND)



SAISON 2022 - 2023 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17	D1	/	4	11/03/23	25559126	Poitiers 3 Cités (1)	St Benoit (1)	Terrain impraticable	22/04/23
U17	D1	/	4	11/03/23	25559127	Gj Foot Sud 86 (1)	Gj Montasèvres (2)	Arrêté municipal	22/04/23
U17	D2	A	2	25/02/23	25559261	Mirebeau/La Pallu (1)	Châtelleraut Portugais (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U17	D2	A	4	11/03/23	25559267	Mirebeau/La Pallu (1)	Naintré (2)	Arrêté municipal	22/04/23
U17	D2	A	4	11/03/23	25559268	Châtelleraut Portugais (1)	Gj VVM Chauvigny (2)	Terrain impraticable	22/04/23
U17	D2	A	4	11/03/23	25559269	Gj Dissay Beaumont (1)	Loudun/NordVienne/Sammarçolles/ASM (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U17	D2	B	4	11/03/23	25559329	Château Larcher/STMG/Somm/Cham (1)	Poitiers CEP (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U17	D2	B	4	11/03/23	25559330	Valence en Poitou OC/Vivonne (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	01/04/23
U17	D2	B	4	11/03/23	25559332	GJ Val de Vonne (2)	Poitiers ASAC (2)	Arrêté municipal	01/04/23
U17	D2	C	4	11/03/23	25559390	Vicq/St Savin (1)	La Pallu (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U15	D1 Elite	/	2	25/02/23	25561861	Migné Auxances (1)	Neuville (1)	Motif Impérieux	15/04/23
U15	D1 Elite	/	4	11/03/23	25561610	Gj Dissay Beaumont (2)	Migné Auxances (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U15	D1 Elite	/	4	11/03/23	25561950	Gj VVM Chauvigny (2)	Gj Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U15	D1	/	4	11/03/23	25559597	Naintré (1)	Mirebeau (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U15	D2	B	4	11/03/23	25559805	Naintré (2)	Quinçay/Vouillé (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U15	D2	B	4	11/03/23	25559806	Gj Dissay Beaumont (3)	ASM/Loudun/Sammarçolles/NordVienne (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U15	D2	C	2	04/03/23	25561278	Gj Val de Vonne/Vasles (1)	Vivonne/Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U15	D2	C	4	11/03/23	25561279	Vivonne/ Valence en Poitou OC (1)	Migné Auxances (2)	Arrêté municipal	22/04/23
U13	D1	/	2	25/02/23	25562288	Mirebeau (1)	Châtelleraut Portugais (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U13	D2	A	4	11/03/23	25560464	Valence en Poitou OC (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U13	D3	A	2	25/02/23	25562274	Mirebeau (2)	Châtelleraut SO (4)	Arrêté municipal	01/04/23
U13	D3	A	4	11/03/23	25560417	Châtelleraut Portugais (2)	Loudun/Sammarçolles/NordVienne (2)	Terrain impraticable	01/04/23
U13	D3	B	4	11/03/23	25560464	Gj Dissay Beaumont (1)	Loudun/Sammarçolles/NordVienne (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U13	D3	C	4	11/03/23	25560496	Gj Espoir Sud Poitiers (4)	Gj Dissay Beaumont (2)	Arrêté municipal	22/04/23
U13	D3	D	4	11/03/23	25560541	Vendlogne/Vouillé/Quinçay/Boivre/Latillé (3)	Vouneuil Béruges (2)	Arrêté municipal	01/04/23
U13	D3	D	4	11/03/23	25560542	Gj Espoir Sud Poitiers (5)	Gj Dissay Beaumont (3)	Arrêté municipal	01/04/23
U13	D3	F	4	11/03/23	25560614	Vivonne (1)	Gj Espoir Sud Poitiers (3)	Arrêté municipal	01/04/23
U13	D3	F	4	11/03/23	25561144	Vendlogne/Vouillé/Quinçay/Boivre/Latillé (2)	Mignaloux/Nieui/Les Roches La Villedieu (2)	Arrêté municipal	01/04/23
U13	D3	G	4	11/03/23	25560642	St Maurice Gençay/Brion/Cha/Som(1)	Gj VVM Chauvigny (4)	Arrêté municipal	01/04/23
U13	D3	G	4	11/03/23	25560644	St Savin/Vicq (1)	Usson/Adriers/Gj 3 Vallées 86 (1)	Arrêté municipal	01/04/23
U13	D3	G	4	11/03/23	25561158	Saulgé (1)	Mignaloux/Nieui/Les Roches La Villedieu (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11	/	E	2	04/03/23	plateau	Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne (2), Mirebeau (1) et Thuré Besse (1)		Occupation terrain	18/03/23
U11	/	B	3	11/03/23	plateau	Gj Foot Sud 86 (1), Poitiers ASAC (1), St Maurice Gençay/Bri/Cha/Som/Fle (1) et Poitiers Stade (1)		Arrêté municipal	18/03/23
U11	/	E	3	11/03/23	plateau	ASM (1) et L'Envigne (1)		Arrêté municipal	18/03/23
U11	/	F	3	11/03/23	plateau	Châtelleraut Portugais (2), Coussay/Soc(1), Gj Antoigné Ingrandes (2) et Gj Avenir 86 (2)		Arrêté municipal	18/03/23
U11	/	G	3	11/03/23	plateau	Beaumont (1), Bonneuil Matours (1), Naintré (1) et Vicq St Savin (1)		Arrêté municipal	18/03/23
U11	/	J	3	11/03/23	plateau	Gj Foot Sud 86 (3), St Maurice Gençay/Bri/Cha/Som/Fle (2) et Valence en Poitou (1)		Arrêté municipal	18/03/23
U11	/	J	3	11/03/23	plateau	Château Lacher (1), Gj Foot Sud 86 (2), Gj Val de Vonne (2) et Vivonne (1)		Arrêté municipal	18/03/23
U11	/	M	3	11/03/23	plateau	Buxerolles (3), Chasseneuil St Georges (2) et Dissay (3)		Arrêté municipal	18/03/23

OPERATION CARTON VERT

Rappel : L'opération « carton vert » est mise en place à compter du 25 février 2023 et **pour toute la deuxième phase des championnats U15 et U17/U18**, le descriptif a été transmis par mail aux clubs.

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueuses/joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec les **valeurs de notre sport portées par la FFF – sous l'acronyme « PRETS »** :

PLAISIR – RESPECT – ENGAGEMENT – TOLERANCE – SOLIDARITE

**U17/U18****Feuille de match informatisée****Match n° 25562333 : GJ Foot Sud 86 (1) – Chasseneuil St Georges (1) en Départemental 1 du 25/02/23**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis par GJ Foot Sud
Problème de transmission

Le GJ Foot Sud 86 a transmis les informations concernant son équipe

La Commission demande au club de Chasseneuil St Georges de transmettre avant le jeudi 23 mars 2022 :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leur équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants

Passer ce délai le match sera perdu par pénalité

Dossier en instance.

Forfait**Match n° 25559388 : GJ VVM Chauvigny (3) – Neuville/Cissé (1) en Départemental 2 poule C du 11/03/23**

2^{ème} forfait de l'équipe de GJ VVM Chauvigny (3) (sans déplacement de Neuville/Cissé (1))

Amende de 11€ au GJ VVM Chauvigny

Dossier classé

U15**Forfait****Match n° 25561951 : Cissé (1) – Châtelleraut SO (1) en Départemental 1 élite du 11/03/23**

1^{er} forfait de l'équipe de Cissé (1) (sans déplacement de Châtelleraut SO (1))

Amende de 11€ au club de Cissé

Dossier classé

Match n° 25561347 : Quinçay/Vouillé (2) – Cenon/Vouneuil/Thuré/GJ Antoigné Ingrandes (1) en Départemental 2 poule C du 11/03/23

1^{er} forfait de l'équipe de Quinçay/Vouillé (2) (sans déplacement de Cenon/Vouneuil/Thuré/GJ Antoigné Ingrandes (1))

Amende de 11€ au club de Quinçay

Dossier classé

U15 à 8**Forfait****Match n° 25669810 : GJ Espoir Sud Poitiers (3) – Brion St Secondin (2) du 11/03/23**

2^{ème} forfait de l'équipe de GJ Espoir Sud Poitiers (sans déplacement de Brion St Secondin (2))

Amende de 11€ au GJ Espoir Sud Poitiers

Dossier classé

**U13****Feuille de match informatisée****Match n° 25562062 : GJ Dissay Beaumont (2) – Neuville (3) en Départemental 3 poule C du 04/03/23**

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match reçue.

La commission rappelle au club de Neuville de préparer sa composition et de la transmettre au plus tard la veille de la rencontre.

Dossier classé

Match n° 25560538 : Vouneuil Béruges (2) – Poitiers ASAC (2) en Départemental 3 poule D du 04/03/23

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application au moment de la transmission

Les clubs ont transmis les informations concernant leur équipe

Feuille de match établie par la commission.

Dossier classé

Forfait**Match n° 25561087 : L'Envigne/La Pallu (2) – GJ Avenir 86 (1) en Départemental 3 poule C du 11/03/23**

1^{er} forfait de l'équipe de L'Envigne/La Pallu (2) (sans déplacement de GJ Avenir 86 (1))

Amende de 11€ au club de L'Envigne

Dossier classé

Match n° 25560588 : St Savin/Vicq (2) – Migné Auxances (3) en Départemental 3 poule E du 11/03/23

1^{er} forfait de l'équipe de St Savin/Vicq (2) (sans déplacement de Migné Auxances (3))

Amende de 11€ au club de St Savin St Germain

Dossier classé

U11**Calendrier****Rappel :**

Afin d'éviter tout désagrément nous rappelons aux clubs que le calendrier est régulièrement mis à jour sur Footclubs et les modifications de terrains, d'horaires, et autres sont transmises par mail.

Les éducateurs, dirigeants doivent se tenir informés des éventuelles modifications avant les plateaux.

Le calendrier est également réactualisé le site du district.

Poule K :

Afin de respecter le desiderata formulé par le club de Ligugé de recevoir le plateau le samedi 25 mars pour que les licenciés participent à l'évènement sport et santé.

La commission redemande au club de Latillé de bien vouloir recevoir la Journée 6 (29/04/23) au lieu de la Journée 4 (25/03/23).

Poule E :

La commission demande au club de Thuré Besse et Loudun de bien vouloir recevoir le plateau du 04/03/23 prévu à Mirebeau initialement et reporté au 18/03/23, en raison de l'arrêté municipal sur le terrain annexe de Mirebeau.



Feuilles de plateaux

Rencontres du 25/02/23 :

Poule C - Plateau 2 :

Feuilles de match non reçues

La commission :

- redemande au club de Poitiers 3 Cités de nous transmettre les feuilles de match avant le jeudi 23 mars
- demande aux équipes les résultats ainsi que leur composition

Poule C – Plateau 1 :

Le GJ 3 Vallées 86 signale des erreurs sur les résultats enregistrés.

La commission :

- demande la confirmation des résultats aux clubs de Buxerolles avant le jeudi 23 mars
- et rappelle aux clubs de vérifier les scores sur les feuilles de match à la fin des plateaux.

Rencontres du 04/03/23 :

U11 poule K – Plateau 2 :

Feuilles de match non reçues

La commission :

- demande au club de Poitiers Stade de nous transmettre les feuilles de match avant le jeudi 23 mars
- demande aux équipes les résultats ainsi que leur composition

Forfait

Rencontres du 04/03/23 :

Poule F – Plateau 2 :

1^{er} forfait de Ozon (2). Amende de 11€ au club d'Ozon

Rencontres du 11/03/23 :

Poule G – Plateau 1 :

1^{er} forfait de Beaumont St Cyr (2). Amende de 11€ au club de Beaumont St Cyr

1^{er} forfait de Vicq/St Savin (2). Amende de 11€ au club de Vicq sur Gartempe

Poule I – Plateau 1 :

2^{ème} forfait de Nieuil l'Espoir (2). Amende de 11€ au club de Nieuil L'Espoir

Poule L - Plateau 1 :

1^{er} forfait de Migné Auxances (2). Amende de 11€ au club de Migné Auxances

Poule L – Plateau 2

En raison du forfait de l'équipe de Migné Auxances (2), l'équipe de Migné Auxances (3) est déclarée forfait pour ce plateau.

Poule M - Plateau 1 :

1^{er} forfait de Buxerolles (3). Amende de 11€ au club de Buxerolles

**U7-U9**

RAPPEL : La licence dûment validée est obligatoire pour participer aux plateaux. Il en va de la responsabilité du club et de son président.

S'agissant de journées officielles, les plateaux 1 (04/03/23) et 2 (11/03/23) non joués en raison des intempéries devront être refixés :

- Prioritairement au samedi 13 mai
- Ou au samedi 22 avril

Pour un meilleur suivi, les responsables de secteur doivent communiquer ces informations au District.

TRANSMISSION TARDIVE OU FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**Amende de 13€****Rencontres du 11/03/23 :**

U11 poule F – Plateau 1 : Ozon

Match n° 25559596 : Ozon (1) – GJ Espoir Sud Poitiers (2) en U15 Départemental 1 du 11/03/23

LICENCES MANQUANTES**Rencontres du 04/03/23 :**

U11 Poule D - Plateau 1 : deux licences manquantes. Amende de 14€ (2x7€) au club de Buxerolles
U11 poule K – Plateau 1 : Toutes les licences manquantes. Amende forfaitaire de 18€ au club de Poitiers Stade

U7-U9 Secteur 1 : deux joueurs non licenciés. Amende de 14€ (2x7€) au club de Sammarçolles

U7-U9 Secteur 2 :

- une licence manquante. Amende de 7€ au club de Ouzilly
- un joueur non licencié et une licence manquante. Amende de 14€ (2x7€) au club de Cernay St Genest
- une licence manquante. Amende de 7€ au club de Neuville

U7-U9 Secteur 5 :

- Toutes les licences manquantes. Amende forfaitaire de 18€ au club de Poitiers Stade
- Toutes les licences manquantes. Amende forfaitaire de 18€ au club de St Benoit

U7-U9 Secteur 6 :

- 18 licences manquantes. Amende forfaitaire de 18€ au club de Poitiers Stade
- Un joueur non-licencié. Amende de 7€ au club de Montamisé

U7-U9 Secteur 8 :

- Deux joueurs non licenciés. Amende de 14€ (2x7€) au GJ 3 Vallées 86
- Deux joueurs non licenciés. Amende de 14€ (2x7€) au club de GJ VVM Chauvigny
- Deux joueurs non licenciés. Amende de 14€ (2x7€) au club de Montmorillon

**Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAU**



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Saison 2022/2023

Sélection de la VIENNE U14 Filles



CONVOCATIONS OFFICIELLES

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique organisent DEUX rassemblements à destination des jeunes joueuses nées en 2009.

Programme de détection :

- Mercredi 16/11 : stage (avec toutes les joueuses licenciées nées en 2009)
- Mercredi 25/01 : stage (avec toutes les joueuses licenciées nées en 2009)
- Mercredi 08/03 : stage (avec 31 joueuses convoquées)
- **Lundi 27/03 : séance d'entraînement spécifique (15 joueuses convoquées)**
- **Mercredi 05/04 : match amical contre Sélection Deux-Sèvres U14F à Pompaire (15 joueuses convoquées)**
- Vendredi 21/04 : tournoi Interdistricts (Sélection commune Vienne/Deux-Sèvres)
- Samedi 17 et dimanche 18/06 : stage Régional LFNA à Puymoyen

1^{er} rassemblement : séance d'entraînement spécifique

LUNDI 27 MARS 2023 à POITIERS

(complexe sportif de St Eloi, 11, rue de l'Elorn - terrain synthétique)

Rendez-vous à 18h30 (fin prévue vers 20h30)

2^{ème} rassemblement : match amical contre Sélection Deux-Sèvres

MERCREDI 5 AVRIL 2023 à POMPAIRE (79200)

(Stade Joël Godard - 8, rue Lavandières)

Rendez-vous sur place à 14h30 (coup d'envoi à 15h30 - fin prévue vers 17h15)

Chaque joueuse devra se munir (pour les 2 stages) :

- de son équipement complet de footballeuse
- d'une gourde

**Liste des 15 joueuses convoquées**

	NOM	Prénom	CLUB
1	BRISSONNET	Lyse	U.ET.S. MONTMORILLON
2	CHARTRIN	Zélie	U.ET.S. MONTMORILLON
3	DELOUTRE	Camille	U.S. MELUSINE LUSIGNAN
4	DIEUMEGARD	Valentine	U.S. MIGNE AUXANCES
5	DUTEIL	Hortense	VALENCE EN POITOU O. C.
6	GIRAUD	Léonie	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS
7	KANI	Moriland	STADE POITEVIN F. C.
8	KITOYI AMAH	Cassy	STADE POITEVIN F. C.
9	LABILLE	Shanna	STADE POITEVIN F. C.
10	LEMAITRE	Jade	C.S. DISSAY
11	MANSON	Lylou	US JAUNAY MARIGNY
12	PEREIRA GOMES	Marina	E.S. BUXEROLLES
13	PICARD	Océance	STADE POITEVIN F. C.
14	POUPIN	Emma	C.S. DISSAY
15	QUARESMA	Cléopée	F.C. LOUDUN

En cas d'absence, merci de prévenir **IMPERATIVEMENT** aux numéros suivants :

M. Jean-Paul BLOT, Commission Technique 86 - 06.07.61.55.92

M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique 86 - 06.44.28.33.94



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2022/2023

Stage Détection U14 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2009.

Processus de Détection :

- Le 24/10 : stage (environ 45 joueurs convoqués)
- Le 16/02 : stage (environ 30 à 40 joueurs convoqués)
- Le 29/03 : stage (environ 30 à 40 joueurs convoqués)
- Le 08/04 : match préparation Sélection Vienne (environ 16 joueurs convoqués) à MONTMORILLON contre l'équipe U15R2.
- Le 18/04 : tournoi Interdistricts LFNA au Centre Technique (lieu à fixer)



Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde

L'encadrement du rassemblement sera assuré par Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF LFNA, Jean-Claude BARRAULT, Jean-Pierre BERNARD, Patrick ECALLE, Christian SAVIGNY, membres de la Commission Technique Départementale 86.

MERCREDI 29 MARS 2023

de 14h15 à 17h à Chasseneuil-du-Poitou

(Complexe sportif des Ecluzelles - Terrain Honneur - rue du stade - 86360)

Liste des 34 joueurs (6 clubs) convoqués pour ce stage :

- CHÂTELLERAULT S.O.C : BAZILE OCTUVON Kylian, BOURAS Yliès, DAIRON DOTTE Noé, FERREIRA BARBOSA Cristiano, TEXIER Clément, **THONI KYOBE Thibault**, ZAMBUJO Ethan, MAUNIE Jules, SIMON Lloris
- G.J.V.V.M CHAUVIGNY : DUVERGER Malo, FORGEARD Valentin, LETELLIER Elliot, TALLEUX Noa, FAITEAU Mathis, NALLET Mathéo, PERRAULT Tom
- MIGNE-AUXANCES : FIGUEIRAL MARQUES Vasco, **MONNEREAU FRENEUIL Anatole**, SAUVAGET Benjamin
- NEUVILLE : NOEL Matthieu, BEUTIER Ewen
- STADE POITEVIN F.C : ASOSIE Loan, CHAHER El Kadir, PROUST Emile, NOIREAU Valentin, CLOCHARD AMBLARD Nolan, MARINHO GOMES Fabio, FAYOL Dylan, EL HADDAD Mehdy, **MARTIN TELLIER Titouan**, METAYE Lucas, DIABY Mohamed, CISSE Sankouba
- ST BENOIT : RUIZ Lorenzo

En gras et italique, les Gardiens de But

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)